

de la paroisse de Vendœuvre, par, moine, et uncent
 boiron sa tante. Les témoins du côté de l'épouse oncles, par, moine, et uncent
 Chibault, son oncle, et plusieurs autres qui ont tous déclaré ne savoir signer excepté le
MOINE VICAIRE DE VENDEUVRE
 L'année
 le troisième jour de février mil sept cent cinquante neuf, j'ai été val fils majeur
 de francois sat, et de son mathuine, d'une part, et de louise sauvier fille
 de jean sauvier et de son anne robert d'autre part, après la publication de leurs bans
 faite par trois fois dans les formes ordinaires sans connaissance d'opposition et
 empêchement tant dans cette paroisse que dans celle de neuville, comme il parait
 par le certificat de monieur boucoult curé de neuville en date du onzième février, ont été
 solennellement conjoints en mariage, par nous prêtre et vicairé, et ont reçu la
 bénédiction nuptiale, en présence de l'union reglée, son oncle, et de francois dus autle
 son beaufrere, et marie sat sa sœur et de pierre sat son conginge main. Les témoins
 du côté de l'épouse, jeanne et marie sauvier les leurs, et plusieurs autres qui ont
 tous déclaré ne savoir signer excepté le MOINE VICAIRE DE VENDEUVRE
 L'année
 le troisième jour de février mil sept cent cinquante neuf, jean payant fils de
 francois payant et de marionne boiron d'une part, et de marie moine fille de francois
 moine et de jeanne groinette d'autre part, après la publication de leurs bans faite par
 trois fois dans les formes ordinaires sans connaissance d'opposition et empêchement, ont été

Vendeuvre-du-Poitou (Vienne, France) - Baptêmes, Mariages, Sépultures - (1759-1764)